Réception au contrôle de légalité le 20/07/2017 à 13:54:05
Référence technique : 002-210206231-20170713-DEL_2017__47-DE
Affiché le 20/07/2017 - Certifié exécutoire le 20/07/2017

DEPARTEMENT
AISNE
ARRONDISSEMENT
SAINT-QUENTIN
CANTON
RIBEMONT

COMMUNE DE RIBEMONT n°2017/47

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 Juillet 2017

Nombre

De conseillers en exercice: 19

De présents : 15 De votants : 16

Date de convocation: 3/07/2017

L'an deux mille dix-sept le 13 Juillet le conseil municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr POTELET Michel, maire

Étaient présents: Mr POTELET Michel (Maire).. Mr PAQUET Vincent. Mme RAYNAL BEIRNAERT Sylvie. Mme TASSERIT Michelle. Mr COOL Vincent (adjoints). Mme DUPONT Isabelle. MM WALLET Bruno. BEAURAIN André (conseillers délégués). Mme ANNOOT Liliane. Mr CARAMELLE Vincent. Mme BEAUVAIS Claudine. Mme DELAIRE Jocelyne. Mr MARLOT Jacky. Mme PARMENTIER Nelly. Mme TASSIN Corinne.

Absent excusé représenté : Mr BETHUNE Gérard représenté par Mr POTELET Michel Absents : Mr FRANCELLE Jean-Claude. Mr EKIERT Édouard. Mme LOCQUENEAUX Nadine

Un scrutin a eu lieu, Monsieur CARAMELLE Vincent a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Objet : Développement d'un projet éolien sur la commune de Ribemont

La société STEAG New Energies (dénommée dans le texte SNE) dont le siège social se trouve à St. Johanner Straße 101-103 à Sarrebruck, envisage de développer sur le territoire de la commune un projet éolien (ci-après le "Projet") et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Dans ce cadre, SNE sollicite de la part de la commune son soutien pour la réalisation du Projet, son accord sur l'aire d'implantation envisagée (plan joint à la présente délibération en Annexe 1) et l'autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives et autres nécessaires au Projet.

Par ailleurs, la société SNE souhaite conclure avec la commune tous actes juridiques nécessaires ou utiles en vue de garantir la construction et l'exploitation du Projet, notamment une convention d'utilisation des chemins et/ou fossés appartenant ou gérés par la commune et cela pour accéder aux éoliennes dans le cadre de la construction, de l'exploitation, de la maintenance et du démantèlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour et 1 voix contre

- > apporte son soutien à SNE dans la poursuite de son Projet sur le territoire de la commune
- ➤ autorise SNE, et toute société-projet qui pourrait être constituée à l'initiative de la SNE, à déposer toutes demandes de permis de construire et toutes autres autorisations administratives auprès de toutes autorités compétentes, dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation de ce Projet.

- > donne un avis favorable quant à l'implantation du Projet sur la commune de Ribemont aux conditions suivantes :
 - ❖ la commune perçoit sa quote-part de TAXE FONCIERE, CVAE, CFE et IFER
 - ♣ la commune perçoit de par la convention de compensation une somme annuelle de 45 000 €/an indexée* jusqu'au démantèlement et hors entretien des chemins.
 - (* Indexation selon l'indexation du Tarif de rachat de l'électricité par EDF)

Le conseil municipal prend note de l'installation de deux éoliennes sur les parcelles du CCAS de Ribemont (ZS n°18 et ZR n°4) et de l'installation d'un poste de livraison sur une des deux parcelles.

Par ailleurs, le conseil municipal autorise le Maire à signer tous contrats, promesses de bail emphytéotique, baux emphytéotiques, conventions de servitudes, conventions d'indemnisation, et de façon générale, tous actes juridiques nécessaires ou utiles en vue de garantir le développement, la construction et l'exploitation du Projet.

Fait et délibéré en séance, les susdits jours, mois et an Et ont signé au registre tous les membres présents

Le maire,